

COMMUNE DE SAINT PARDON DE CONQUES
Département de la GIRONDE

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 3 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le trois juin, à 20 h 30, le conseil municipal de la commune de Saint-Pardon-de-Conques, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de la mairie, sous la présidence de monsieur Gilbert BLANGERO, Maire.

Date de la convocation : le 29 Mai 2016

Membres en exercice : 14

Membres présents : 9

Membres votants : 10

Présents : Gilbert BLANGERO (Maire), Jean-Claude LABBE, Benoît GUERRERO, Séverine DELAGE, Philippe DUCASSE (Adjoints), François LENEVEU, Fabrice REVUELTA, Pascal RUEL, Jean-Baptiste PAING (Conseillers Municipaux).

Absents avec délégation : Jérôme DESCHAMPS (pouvoir à M. GUERRERO)

Excusés : Jean-Philippe BAGUR, Julia LENEVEU

Absents : Nathalie CHARBONNIER , Pascal MARTIN

Secrétaire de séance : Séverine DELAGE

Ordre du jour

1. Approbation compte-rendu du 22 avril 2016
Approbation compte-rendu du 19 février 2016
2. Délibération contre l'installation des compteurs communicants Gaz
3. Délibération contre l'installation des compteurs communicants EDF
4. Délibération contre l'installation des compteurs communicants eau
5. Délibération relative à l'avis d'extension de la CDC Sud-Gironde
6. Travaux
7. CCAS
8. Gazette
9. Budget bâtiments
10. Affichage électoral
11. Voirie
12. Assainissement
13. Vie locale et lien social
14. Repas citoyen
15. Personnel
16. Gens du voyage
17. Finances
18. Urbanisme
19. Assurances
20. Tournoi de rugby scolaire
21. Questions diverses

Début de séance : 21h

1. **Lecture des compte-rendus des conseils du 22 avril et 19 février 2016 : signature par les membres présents**

2. **Délibération contre l'installation des compteurs communicants Gaz**

Pour : 9 Abstention : 1 (JC. LABBE) Contre : 0

Adoptée à la majorité des membres présents

3. **Délibération contre l'installation des compteurs communicants EDF**

Pour : 9 Abstention : 1 (JC. LABBE) Contre : 0

Adoptée à la majorité des membres présents

4. **Délibération contre l'installation des compteurs communicants eau**

Pour : 9 Abstention : 1 (JC. LABBE) Contre : 0

Adoptée à la majorité des membres présents

5. **Délibération relative à l'avis d'extension de la CDC Sud-Gironde**

Pour : 4 (BLANGERO, LABBE, DUCASSE, REVUELTA)

Abstention : 6 : LENEVEU, DELAGE, GUERRERO (x2), PAING, RUEL

Contre : 0

Adoptée

Un courrier d'information sera envoyé aux habitants. Réunion communication mardi 7 juin à 19h30.

6. **Travaux**

- Cimetière : Le coulage des bétons pour les cavurnes est terminé. Il faut maintenant faire les tranchées, couler une assise béton ceinture parpaings, prévoir les cailloux.
RDV demain samedi 4 juin à 8h.
Monsieur Moutinard est d'accord pour réaliser les sols en béton désactivé.
- Cabine téléphonique : Couleur retenue: ton pierre assorti aux murs des bâtiments.
Plancher bois IP, dallage sous cabine, appui béton pour les solives plancher.
Affichage réglementé.
Discussion autour des panneaux d'affichage libre que la commune doit mettre à disposition des habitants. M. le Maire assure que la réflexion est menée et que ces panneaux seront mis en place prochainement.
- Stationnement handicapés : peinture places réservées, panneaux, et pochoirs à présenter pour la prochaine réunion
Scotch pour les portes et les 3 panneaux place handicapé.
- Ecole : travaux à effectuer sur les préaux de l'école, au mois de juillet; flyer d'information à travailler pour distribution aux habitants. Enlèvement des mousses sur les toitures
- Lotissement Orée du Carpe : décapage bas-côté, finition pour nivellement au râteau.
- Arbre au lotissement du Carpe à couper
- Arbre à couper route de Mouyau vers route du bas NB 2

7. CCAS

Permanence ACTIOM samedi 27 juin de 9h30 à 17h. Information par mail uniquement (information déjà dans la gazette parue fin mai), à prévoir vers le 10 juin. Nouvelles garanties.

8. Gazette

La gazette a été relancée pour deux parutions annuelles.

Segrid Parisot s'est proposée bénévolement pour la mise en page.

M. PAING regrette que la commission communication n'ait pas été réunie avant la parution.

M. BLANGERO souligne les problèmes de cette gazette qui a traîné pendant un an, aucun travail n'a été fourni. Il annonce que la commission communication va se réunir plus régulièrement et déclare sa volonté que ce journal ait du lien. Chacun va devoir proposer un sujet et le travailler individuellement. On donne aujourd'hui à ce journal une orientation forte qu'il faut conserver. La prochaine gazette paraîtra en fin d'année ou début 2017. Elle devra être prête pour le 24 décembre.

Il souligne le sérieux et la qualité du travail fourni par M. Deschamps et Mme Parisot.

M. BLANGERO s'est engagé à une parution régulière et entend se tenir à cet engagement.

Il nomme M. PAING président de la commission communication d'office et l'engage à un travail en collaboration avec Mme Parisot.

Il souligne la très bonne version de cette gazette et la diversité des articles proposés.

Sujets traités : vélo, champignons, volonté de mettre en avant petit à petit toutes les compétences des uns et des autres, etc...

Présentation de l'école à revoir.

Coût de l'impression pour la commune : 336 € pour 250 gazettes (28 pages à 0,048 = 1,344€).

Achat par M. BLANGERO d'une agrafeuse pour la gazette 18€, de papier A3 de 120g et 90g 78€ = 96 €.

Remerciements aux habitants qui ont donné des informations pour le journal municipal à l'occasion d'un apéritif servi avant la commission bâtiment le 27 mai dernier.

9. Budget bâtiment

Commission sécurité prévue en 2017.

➤ Vestiaires et local associatif : plafonds coupe-feu à prévoir (mise en place par nos soins). Mais on n'a pas les finances pour l'instant. Les travaux devront être réalisés pour le début 2017.

➤ Devis entretien extincteurs d'APS : 124,56 € (devis le moins cher sur les 2 réalisés). Une remise aux normes est à effectuer. APS propose une formation légère (incluse dans le prix) à la manipulation des extincteurs, sachant qu'une formation pour 15 personnes max coûterait 420 €. Le conseil décide de s'en tenir à la formation légère du personnel.

10. Affichage électoral

Il faut se procurer des panneaux légers car les nôtres ne sont pas conformes (les dimensions ne sont pas bonnes). Il faut regarder chez les communes qui s'en débarrassent.

Panneaux d'affichage pour les élections + réservations au sol pour leur mise en place provisoire à réaliser avant février 2017 (indispensable), panneaux pour deux affiches en cours de remise de prix.

11. Voirie

Date intervention Malandit pour les travaux de voirie: première semaine d'août.

Travaux RD 224 après le 10 juin à confirmer. Faucardage prévu au mois d'octobre.

A étudier la possibilité de mise en place d'un stop face à la mairie (voitures arrivant de Peyroulet) avec panneaux et ligne blanche à chiffrer.

12. Assainissement

Travaux fin 2016 début 2017 en attente de chiffrage par le syndicat pour les voies communes privées desservant plusieurs habitations. Prise en charge éventuelle par la commune. La mairie a en effet autorisé des constructions sur des voies de longue distance, elle doit aujourd'hui en assumer les conséquences. Le Conseil travaille sur ce dossier pour trouver des solutions à ces problèmes. Réunion à mettre en place avec les habitants concernés.

13. Vie local et lien social

Relancer Alain Inesta pour la société des fêtes.

14. Repas Citoyen

Prévu samedi 11 juin le soir.

Mise en place des tables, montage de la scène, recontacter M. Garbay pour étudier son stand. Concert donné par le groupe FOX WAY. Démonstrations des majorettes à 19h30.

Château St Loubert ok.

Confirmation de la présence des élus.

Eclairage, bougies à voir

Prendre un arrêté.

Proposition pour un service gratuit du café

A voir autres idées

Communication de cette journée par internet + Gazette.

15. Personnel

Mise à disposition d'une boîte à pharmacie pour la mairie.

Christian doit passer une visite médicale prochainement.

Le 13 mai, Line a passé une visite médicale auprès d'un deuxième médecin agréé à Libourne pour des tests de mémoire.

Passage au comité médical le 13 juin pour étudier sa situation.

Le contrat de Sylvie finit au mois de mars 2017 ; à voir pour une possibilité d'extension de prise en charge du fait qu'elle prépare son examen sur deux années.

16. Gens du voyage

Achat d'un terrain zone de Mazères 18000€ soit env. 20500€ avec frais de notaire

Terrain plus aménagements	soit	dépenses		recettes	
	1.	terrain	18 700	Etat	40 308,59
	2.	notaire	2 000	Département	40 308,59
	3.	boisement	13 000	Syndicat gens	34 550,22
	4.	aménagement	81 467	CDC Bazas	11 517
	5.	TOTAL	115 167,39	CDC Réolais	11 517
				CDC Langon	11 517
Bénéfice vente du bois non inscrit dans le budget actuel					

17. Finances

<u>Recettes</u>		<u>prévues</u>
• DGF	58 000	58 063
• D S rural	11 699	12 397
• D N de péréquation	5 500	5 464
• Dotation élus	2 812	2 885

FPIC (fonds de péréquation intercommunal) prévu : 8 957€ ; un espoir avec 20% à 23% de plus soit 11 017,11 € (2060,11€).

Présentation des états des dépenses.

Dépenses fonctionnement : 73748,60€ réalisées ce jour, prévues au budget : 357733,31€ (prévues version éco : 310523,31€).

Recettes fonctionnement : 73735,19€ réalisées ce jour, prévues 307321,27€, sans compter les reports de résultat.

18. Urbanisme

Terrain des canards : travaux estimés à 400 000 €.

L'estimation comprend : terrassement, poste de refoulement, aménagement paysager, électricité, éclairage public, téléphone, IAEP et incendie. Terrain en contre-pente donc relevage à prévoir.

Prix de vente des terrains : 40 000 € maximum chacun.

Il y a 15 lots soit 600 000 € de ventes prévisibles.

Le terrain : achat maxi 190 000 €.

Dépenses : 590 000 € recette : 600 000 €

Estimation TLE : 15 X 15 000 soit 22500 €

Impôts foncier et bâti : soit 800 € X 15 = 12 000 € tous les ans.

Emprunt prêt relais 600 000 € à 1,19% soit 7140 € annuels en intérêts, pendant 36 mois, on ne règle que les intérêts et au terme des 3 ans, remboursement du principal soit 600 000 euros.

Cout de l'emprunt relais version 1= 21 420 euros

Prêt classique de 250 000 € à 2,08%, remboursement annuel montant 19 573,01 €

+ prêt relais de 350 000 euros à 1,19% remboursement échéance annuelle de 4 165 € en intérêt.

Prêt relais 3 ans = 12 495 €

Emprunt classique 15 ans = 293 595,15 € + frais dossier

Cout de l'emprunt version 2 = 56 090,15 €

Deux possibilités avec les travaux, l'achat du terrain et une vente des lots dans le délai de 3 ans
Coût de l'opération = **11 420,00 € à la charge** de la commune avec les chiffres ci-dessus.

Deuxième situation : avec un prêt relais + emprunt, avec vente avant trois ans de 9 terrains à 40 000 € soit 360 000 €, pour le remboursement du prêt relais, pour les 6 autres terrains en cas de situation défavorable pour la vente, nous avons l'emprunt qui nous laisse du délai pour les commercialiser.

Evidemment, les charges financières des emprunts sont plus lourdes avec un coût total de 56 090 € - 10 000 des recettes soit **46 000 euros à la charge de la commune.**

Dans tous les cas il va falloir trouver les futurs acquéreurs rapidement, en passant par les constructeurs, réaliser un règlement de lotissement pour les types de constructions, les clôtures etc...

La commune a accepté en 2008 de modifier la carte d'urbanisme pour affecter en zone U cette parcelle. Cela a généré un coût pour la collectivité. A nous de voir aujourd'hui si on peut rentabiliser cette dépense modificative d'un montant de 4186 € TTC.

Une proposition d'achat a été faite au propriétaire, M. de Pontac, à 150 000 €. Celui-ci a décliné l'offre car souhaite le vendre à 300 000 €. Il a pris contact avec la directrice du golf.
Pour l'instant, dossier en cours.

19. Assurances

Travaux sur les assurances des bâtiments et véhicules en cours.

Cependant, nous avons un souci d'assurances des biens du SIRP, notamment sur les bâtiments communaux mis à disposition : aucun bien du SIRP, à l'intérieur des bâtiments, n'est assuré. Le SIRP doit régulariser.

Il faut donc s'attendre à une augmentation de ce poste de dépenses.

20. Tournoi de rugby scolaire

M. Blangero a offert une coupe afin de récompenser les participants. Il y avait une cinquantaine d'équipes.

21. Questions diverses

- Agenda accessibilité personnes handicapées : avis favorable rendu. Nous avons donc 3 ans pour faire les travaux.
- Domaine d'Elie : 1^{ère} facture d'électricité : 14,98€
- Panneaux d'affichage libre : année charnière à 1 an des présidentielles. M. Ruel souhaite savoir où en sont les travaux. C'est en cours.

Fin de séance : 22h50



MAIRIE DE SAINT PARDON DE CONQUES

Information aux habitants

Le Vendredi 3 Juin 2016

Le Conseil municipal de **Saint Pardon de Conques** a interdit le remplacement des compteurs de la commune par des compteurs communicants. Ce refus a été suscité pour plusieurs raisons, résumées ci-dessous, dont la principale est le souci de protection de la santé des habitants, à commencer par celle des enfants. En effet, s'ils sont installés, les compteurs communicants émettront ondes et rayonnements dont la prétendue innocuité est fortement contestée par diverses associations comme Robin des Toits, PRIARTEM, le CRIIREM.

D'autre part, accepter un type de compteurs communicant entraînerait forcément à accepter les autres, aboutissant à avoir jusqu'à 4 compteurs (électricité, gaz, eau chaude, eau froide) pour chaque logement, démultipliant ainsi les risques.

Qui plus est, pour exploiter les fonctions des compteurs communicants LINKY, ErDF injecte des signaux dans le circuit électrique des habitations, par la technologie CPL (Courant porteur en ligne). Or, les câbles des habitations n'ont pas été prévus pour cela, ils ne sont pas blindés, et de fait le CPL génère des rayonnements nocifs pour la santé des habitants et particulièrement celle des enfants car ils sont plus vulnérables face aux risques causés par ces technologies.

Il est très important de noter que :

- depuis le 9 février 2015, la loi n° 2015-136 dite "Abeille" interdit le wi-fi dans les crèches et le limite dans les écoles.
 - depuis le 31 mai 2011, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) classe "cancérogènes possibles" (Groupe 2B) les rayonnements issus de la téléphonie mobile, du wi-fi, du CPL, etc.
- Par ailleurs, toutes les compagnies de réassurance excluent la prise en charge en Responsabilité Civile des dommages liés aux ondes électromagnétiques. Nous vous suggérons (ci-dessous) quelques mesures simples qui peuvent vous permettre de réduire votre exposition et celle de vos proches.

Même si la question de la santé publique est cruciale, d'autres raisons nous ont poussé à rejeter les projets de compteurs communicants :

- les compteurs communicants, bien que prêtés installateurs assurent que tout est "parfaitement sécurisé", mais l'actualité montre que des systèmes supposés être encore bien plus "sécurisés" (banques, ministères, etc) sont régulièrement pris en défaut.
 - les promoteurs des compteurs communicants prétendent qu'ils permettront de faire des économies d'énergie dont la réalité est fortement contestée par les associations.
- D'ailleurs, ce serait bien la première fois que des sociétés qui vivent de nos consommations nous inviteraient à réduire leurs profits.
- l'installation massive de compteurs communicants est prétendue indispensable pour le développement des énergies renouvelables en France, mais l'installation généralisée de tels compteurs a été abandonnée par l'Allemagne, alors que ce pays développe beaucoup plus massivement les énergies renouvelables.
 - les compteurs communicants, s'ils sont installés, permettront aux opérateurs de recueillir d'innombrables données sur notre vie privée, utilisables à des fins commerciales mais aussi de surveillance et de remise en cause des libertés publiques.

Il apparaît que, contrairement à ce que prétendent les opérateurs, les programmes de compteurs communicants ne bénéficieront aucunement aux usagers mais bien aux sociétés commerciales qui préparent déjà leurs « offres » (payantes) ainsi que des projets fort contestables comme « l'Internet des objets ». Les communes sont des organismes de service public dont l'objet est de servir la population et de la protéger, elles ne sauraient être instrumentalisées au profit d'intérêts commerciaux.

Notez enfin que les compteurs actuels fonctionnent tout à fait correctement et que leur non remplacement par des compteurs communicants ne pose donc aucun problème.



MAIRIE DE
SAINT PARDON DE CONQUES

Il est par ailleurs possible depuis longtemps de signaler à votre fournisseur, par téléphone ou par le web, la consommation réelle affichée par votre compteur, de façon à éviter toute surfacturation due à une estimation imprécise.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire concernant ce dossier.

Les Conseillers municipaux.

Annexe : quelques mesures simples pour réduire votre exposition aux ondes électromagnétiques

Il serait cohérent d'accompagner le refus des compteurs "communicants" par des mesures permettant de réduire votre exposition aux différentes sources d'ondes électromagnétiques :

- Déconnectez les wi-fi (wi-fi personnel et wi-fi communautaire) : la plupart des box comportent un bouton à cet effet. Vérifiez que le modèle de votre box n'émet pas un wi-fi communautaire. En cas de doute, contactez votre opérateur pour connaître la marche à suivre. A la place du wi-fi, vous pouvez relier votre box à un appareil (ordinateur, boîtier de télévision, etc) avec un câble Ethernet blindé RJ45.

Il en existe de très longs que vous pouvez ainsi faire passer derrière des meubles pour ne pas occasionner de gêne dans votre logement. La réception des données sera d'ailleurs bien plus fiable qu'avec le wi-fi.

- privilégiez un téléphone fixe avec fil à un téléphone sans fil "DECT".
- selon le type de votre box, désactivez le mode "DECT".
- utilisez votre téléphone fixe chaque fois que c'est possible.
- branchez votre oreillette ou bien utilisez votre téléphone portable en mode haut-parleur.
- écartez-vous de votre micro-ondes quand il fonctionne.

Pour plus d'informations, consultez les sites web de différentes associations :

<http://www.robindestoits.org> , <http://www.priartem.fr> ,

<http://www.criirem.org>